© THE QUEEN'S PRINTER FOR ONTARIO
2000

REPRODUCED WITH PERMISSION

L'IMPRIMEUR DE LA REINE POUR L'ONTARIO

REPRODUIT AVEC PERMISSION

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

MINISTRY OF LABOUR

2000-2001
Business Plan

Ontario

100-06221/

Message from the Minister

Hon. Chris Stockwell

Ontario's booming economy made for a busy and successful year at the Ministry of Labour -- for workers and employers.

In health and safety, the lost-time injury rate has been reduced by 29 per cent since 1995, occupational exposure limits for hazardous substances are being updated and inspections and orders issued have increased by 43 and 89 per cent respectively since 1995.

The young people of this province are our future and we are determined to protect them on the job. The highly effective Young Worker Awareness Program has been extended to more students, and health and safety instruction is now offered in Ontario high schools.

In our global economy, investors have numerous options; they're well informed and results oriented. They turn to Ontario not only for its economic potential but also for its stable labour relations. Both employers and trade unions recognize this and we're in an era of new compromise and co-operation between workers and employers. More than 95 per cent of all collective agreements are reached without a work stoppage.

Ontario workers and contractors, through the *Fairness Is A Two-Way Street Act (Construction Labour Mobility), 1999,* now have greater access to work in Quebec, especially in the Hull area.

The year ahead promises further change as we propose legislation which would, if approved by the Legislature, implement the Government's Blueprint and Throne Speech labour commitments. These changes will build on our achievements to date by continuing to improve workplace democracy.

We will continue to foster healthy and harmonious workplaces. We will continue to promote policies that encourage safe workplaces, more jobs, increased growth and investment.

The Honourable Chris Stockwell
Minister of Labour

Ministry Vision

The Ministry of Labour's vision is to create an environment that makes Ontario's workplaces among the safest in the world, where people are treated fairly and where employers and employees work together in harmony. We believe such conditions occur when the workplace parties have co-operatively developed the capacity to meet or exceed minimum employment and health and safety standards. We also believe that such conditions foster economic growth, job creation and give Ontario a competitive advantage. Our job is to help employers and employees reach these goals.

Core Businesses

Three core businesses fulfil the mission of the Ministry of Labour:

Occupational Health and Safety -- setting, communicating and enforcing occupational health and safety laws to reduce or eliminate workplace injury or illness in the workplace. This covers occupational health and safety primarily in the construction, mining and industrial sectors. The goal is to create an environment that makes Ontario workplaces among the safest in the world -- workplaces where safety, productivity and competitiveness are inter-connected.

Employment Rights and Responsibilities -- establishing and promoting fair, flexible and enforceable employment laws such as the *Employment Standards Act* and *Pay Equity Act* to ensure workers are protected. The ministry secures compliance through promotion, consultation, inspection, investigation and enforcement initiatives. The legislation ensures that employees are protected by minimum standards of employment covering wages and working conditions.

Labour Relations -- promoting and maintaining balanced, stable and harmonious labour relations to encourage greater self-reliance in the workplace and make Ontario an attractive place in which to work and invest. The ministry's labour relations activities focus on the settlement of workplace disputes under various employment-related statutes; assistance in the settlement of collective agreements; and the provision of collective bargaining information.

Annual Report on Key Achievements for 1999-2000

The Ministry of Labour continued to strengthen its commitment to its goal of ensuring safe, fair and harmonious workplaces in Ontario. A key achievement in 1999-2000 was the spring passage of the *Fairness is a Two Way Street Act, (Construction Labour Mobility), 1999* as the government acted decisively to level the playing field for Ontario construction workers, contractors and truckers attempting to obtain work in Quebec. The Jobs Protection Office continues to monitor access to the Quebec market and provide advice to Ontario contractors and workers seeking to do business in Quebec.

Occupational Health and Safety

All Ontarians continue to reap the benefits of the Ministry of Labour's ongoing successful prevention strategy which has resulted in a decline of 29 per cent in the lost-time injury rate over four years since 1995.

Key to this success is the effective partnership network the ministry has built with the Workplace Safety and Insurance Board (WSIB) and the Health and Safety Associations (HSAs). The ministry has a solid platform for improving safety in Ontario's workplaces, and continues to emphasize that prevention is the key to safer, more productive and competitive workplaces.

As well, the ministry expanded its prevention message into Ontario schools by adding health and safety content to the Grade 9 curriculum.

The ministry consulted with labour and industry on updating Ontario's occupational exposure limits, and to determine best compliance and enforcement practices.

Employment Rights and Responsibilities

Globalization and workplace change continue to impact on Ontario's workforces and workplace relationships. In response, the ministry needs to ensure that workplaces can operate with the necessary flexibility while continuing to maintain legislated workplace standards.

The employment standards call centre service was extended to all but the Ottawa area in the fall of 1999, providing high quality service and easy access to key information for both employers and workers.

Labour Relations

The ministry continued to achieve its goal of maintaining harmonious labour relations as, once again, 96 per cent of labour disputes were settled without a strike or lockout.

In the broader public sector the ministry had another busy and productive year. The ministry continued to work effectively to help resolve several complex transitional labour relations issues initiated by broader public sector restructuring. The ministry's mediators played a key role in the City of Toronto dispute, where outside workers were able to negotiate a first agreement without a strike or lockout.

The ministry also helped conclude agreements in the hospital and firefighting sectors by, in the majority of cases, enabling negotiated rather than arbitrated settlements.

Key Commitments and Strategies for 2000-2001

The Ministry of Labour embraces the principle that safe, fair and harmonious workplaces are critical and necessary components to achieving the government's goal of creating and retaining jobs in Ontario and making the province more competitive, both domestically and in the global economy.

To support this goal, the ministry has focused its strategy on establishing a legislative and regulatory environment that will make Ontario a highly attractive place in which to live, work, invest and raise a family. Key elements of this strategy include:

- Establishing, communicating and enforcing modernized policies that are effective in improving the health, safety and fair treatment of Ontario workers, while eliminating unnecessary red tape and responding to significant economic and demographic shifts;

- Encouraging labour-management harmony within the province's workplaces;

- Fostering self-reliance that enables business and labour to meet or exceed employment and health and safety standards with the goal of creating working conditions that are among the best in the world;

- Following through on the government's commitment to deficit reduction and a smaller, leaner, more efficient public service that is more customer focused.

Specific areas of focus include proposed reform of employment standards to increase flexibility for both employers and workers while strengthening operational and regulatory provisions to prevent illness and injury in the workplace.

The ministry will also continue to support the government's commitment to fiscal prudence and efficiency by implementing a comprehensive fiscal savings strategy and improving customer service delivery in the workplace safety and insurance system.

Key Performance Measures

Core Business – Occupational Health and Safety

Goals/Outcomes	Measures	Targets/Standards	2000-2001 Commitments
An environment that makes Ontario workplaces among the safest in the world, where employers and employees prevent injury and illness.	Rate of lost-time injuries resulting from workplace accidents.	An average six per cent yearly reduction in the rate of lost-time injuries, as part of an overall reduction target of 30 per cent by 2000-2001.	Achieve five-year lost-time injury rate reduction of 30 per cent.

Core Business – Employment Rights and Responsibilities

Goals/Outcomes	Measures	Targets/Standards	2000-2001 Commitments
Fair pay and working conditions.	Rate of compliance with the *Employment Standards Act* and *Pay Equity Act*.	Increase rate of compliance with the *Employment Standards Act* and *Pay Equity Act* in targeted sectors by 20 per cent over five years.	Conduct proactive inspections in targeted sectors to validate compliance levels and establish annual compliance commitments.
Effective and accessible service to clients.	Turn around time for completed investigations.	Close 70 per cent of cases within 60 days.	Close 40 per cent of cases within 60 days.

Core Business – Labour Relations

Goals/Outcomes	Measures	Targets/Standards	2000-2001 Commitments
A harmonious and stable labour relations environment in the public and private sectors.	Settlements of disputes without strike or lockouts.	95 per cent settlement rate of all disputes without strike or lockout.	Achieve 95 per cent settlement rate of all disputes without strike or lockout.

1999 - 2000 Ministry Spending by Core Business - Interim Actuals*

Ministry of Labour

Operating	$101 million
	1,195 staff*

Occupational Health and Safety

Operating	$43 million
	619 staff*

Occupational Health and Safety Labour Policy
Mine Rescue Training
Occupational Health and Safety Operations
Workplace Safety & Insurance Advisory Program

Employment Rights and Responsibilities

Operating	$21 million
	262 staff*

Employment Rights and Responsibilities Labour Policy
Employment Standards
Pay Equity

Labour Relations

Operating	$19 million
	198 staff*

Labour Relations Policy
Labour Management Services
Ontario Labour Relations Board
Public Service Appeal Boards

Ministry Administration

Operating	$18 million
	116 staff*

Minister/Parliamentary Assistant and Deputy Minister's Offices
Internal Administration

***Note:** Staff numbers are shown as full-time equivalents.

*PSAB based

2000 - 2001 Ministry Approved Allocations by Core Business*

Ministry of Labour

Operating	$100 million
	1,295 staff*

Occupational Health and Safety

Operating	$43 million
	680 staff*

Occupational Health and Safety Labour Policy
Mine Rescue Training
Occupational Health and Safety Operations
Workplace Safety and Insurance Advisory Program

Employment Rights and Responsibilites

Operating	$22 million
	264 staff*

Employment Rights and Responsibilities Labour Policy
Employment Standards
Pay Equity

Labour Relations

Operating	$19 million
	233 staff*

Labour Relations Policy
Labour Management Services
Ontario Labour Relations Board
Public Service Appeal Boards

Ministry Administration

Operating	$16 million
	118 staff*

Minister/Parliamentary Assistant and Deputy Minister's Office
Internal Administration

***Note:** Staff numbers are shown as full-time equivalents.

*PSAB based

Who to Call

Questions or comments about the ministry's business plan are welcomed. For more information, call:

Belinda Sutton
Communications and Marketing Branch
Ontario Ministry of Labour
(416) 326-7405
E-mail: Belinda.Sutton@mol.gov.on.ca

Maxine McGuigan
Communications Advisor
Office of the Minister of Labour
416-326-2739
E-mail: Maxine.McGuigan@mol.gov.on.ca

The Ministry of Labour's Web site address is:
http://www.gov.on.ca/LAB/main.htm

Copies of this document are available free from:

Publications Ontario,
880 Bay Street, Toronto ON M7A 1N8. Tel: (416) 326-5300
Out-of-town customers except Ottawa call: 1-800-668-9938
In Ottawa, call (613) 238-3630 or toll-free 1-800-268-8758
Telephone service for the hearing impaired is available
toll-free throughout Ontario at 1-800-268-7095

Order copies via the Internet at http://www.publications.gov.on.ca/

Obtain an electronic copy of this document at http://www.gov.on.ca/

© Queen's Printer for Ontario, 2000
ISBN 0-7778-9761-X

Ce document est disponible en français

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Plan d'activités
2000-2001

Ontario

Message du ministre

L'hon. Chris Stockwell

L'essor économique dont jouit l'Ontario s'est traduit par une année chargée et riche en succès au ministère du Travail, tant pour les employeurs que pour leur personnel.

Dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, le nombre d'accidents avec perte de temps a baissé de 29 pour 100 tandis que le nombre d'inspections augmentait de 43 pour 100 et celui des ordonnances de 89 pour 100 depuis 1995, et les limites d'exposition professionnelle aux substances dangereuses sont en cours de redéfinition.

Les jeunes sont l'avenir de l'Ontario, et nous sommes déterminés à les protéger au travail. Le ministère offre son très fructueux programme Sensibilisation des jeunes au travail à un nombre accru d'élèves, et l'enseignement de la santé et de la sécurité fait maintenant partie du programme d'études des élèves du secondaire.

Dans une économie mondialisée, les investisseurs ont de nombreux choix. Ils sont très bien informés et axés sur les résultats. S'ils choisissent l'Ontario, ce n'est pas seulement en raison du potentiel économique de la province, mais aussi parce que les relations du travail y sont stables. Le patronat et les syndicats en sont conscients et nous sommes entrés dans un âge de compromis et de coopération entre les employeurs et leur personnel. Plus de 95 pour 100 des conventions collectives sont adoptées sans arrêt de travail.

Grâce à la *Loi de 1999 portant que la justice n'est pas à sens unique (mobilité de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction)*, les entrepreneurs et les travailleurs ontariens ont bien meilleur accès aux chantiers du Québec, particulièrement dans la région de Hull.

L'exercice 2000-2001 sera caractérisé par d'autres changements, car le ministère proposera un projet de loi qui, s'il est approuvé par l'Assemblée législative, mettra à exécution les promesses que le gouvernement a faites aux travailleurs et travailleuses dans son Plan d'action et son discours du Trône. Ces changements tireront parti des progrès réalisés jusqu'ici pour continuer à améliorer la démocratie au lieu de travail.

Nous continuerons de favoriser des lieux de travail où règnent la sécurité et

l'harmonie. Nous continuerons de promouvoir des politiques qui encouragent la sécurité au travail, la création d'emplois, la croissance et les investissements.

L'honorable Chris Stockwell
Ministre du Travail

Objectif général du ministère

L'objectif général du ministère du Travail est de créer un environnement où les lieux de travail de l'Ontario sont parmi les sûrs du monde, où le personnel est traité de façon juste et où les employeurs et les employés travaillent dans l'harmonie. Le ministère croit que de telles conditions sont présentes lorsque les différentes parties en cause unissent leurs efforts pour observer ou dépasser les normes d'emploi et de santé et sécurité prescrites par des lois. Il croit également que ces conditions favorisent la croissance économique et la création d'emplois, et donnent à l'Ontario un avantage concurrentiel. Le ministère a pour tâche d'aider les employeurs et leur personnel à atteindre ces objectifs.

Activités de base

Pour remplir sa mission, le ministère se concentre sur trois activités de base :

Santé et sécurité au travail. Le ministère élabore, communique et applique des lois en matière de santé et de sécurité au travail pour réduire ou éliminer les maladies et les accidents professionnels, particulièrement dans les secteurs de la construction, de l'industrie et de l'exploitation minière. L'objectif est de créer un milieu qui place les lieux de travail de l'Ontario parmi les plus sûrs du monde – un milieu où sécurité, productivité et compétitivité vont de pair.

Droits et devoirs en matière d'emploi. Pour garantir la protection des travailleurs et des travailleuses, le ministère élabore et soutient des lois justes, souples et exécutoires, dont la *Loi sur les normes d'emploi* et la *Loi sur l'équité salariale*. Pour les faire observer, il a recours à la promotion, à la consultation et à l'inspection des lieux de travail; il procède à des enquêtes; et il applique des mesures d'exécution. Les lois protègent les travailleurs et les travailleuses en établissant les normes à respecter en matière de salaire et de conditions de travail.

Relations du travail. Le ministère encourage les employeurs et leur personnel à établir des relations de travail équilibrées, stables et harmonieuses qui favorisent l'autonomie des lieux de travail et font de l'Ontario un endroit où il fait bon investir et travailler. Les activités du ministère en matière de relations de travail sont triples : il aide les parties à régler les conflits de travail en se fondant sur différentes lois en matière d'emploi; il aide les parties à négocier des conventions collectives; il communique des données aux fins de négociations collectives.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 1999-2000

Le ministère du Travail a poursuivi ses efforts pour que la sécurité, l'équité et l'harmonie règnent dans les lieux de travail de l'Ontario. Une réalisation clé en 1999-2000 a été la promulgation, au printemps, de la *Loi de 1999 portant que la justice n'est pas à sens unique (mobilité de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction)*, témoignage de l'action décisive du gouvernement pour créer un champ d'action équitable pour les travailleurs, les entrepreneurs et les camionneurs du secteur de la construction qui cherchent à travailler au Québec. Le Bureau de protection des emplois continue à suivre la situation en ce qui concerne l'accès au marché du travail du Québec. Il fournit également des conseils aux entrepreneurs et aux travailleurs de l'Ontario qui désirent travailler au Québec.

Santé et sécurité au travail

Toute la population de l'Ontario continue à bénéficier de la stratégie que poursuit le ministère pour prévenir les accidents professionnels, stratégie fructueuse puisqu'elle s'est traduite par une baisse de 29 pour 100 des accidents avec perte de temps en quatre ans depuis 1995.

Ce succès est largement attribuable au réseau de partenariats efficaces que le ministère a établi avec la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) et les associations pour des lieux de travail sécuritaires. Le ministère s'est doté d'une solide plate-forme pour accroître la sûreté des lieux de travail et continue à insister sur le fait que la prévention est une composante essentielle de l'établissement de lieux de travail plus sûrs, plus productifs et plus concurrentiels.

En outre, le ministère a étendu son message de prévention dans les écoles de l'Ontario et ajouté une composante de santé et sécurité au programme d'études des élèves de 9e année.

Le ministère a consulté les syndicats et l'industrie afin de redéfinir les limites d'exposition professionnelle aux substances dangereuses et de déterminer les meilleures façons d'assurer le respect des lois et règlements.

Droits et devoirs en matière d'emploi

La mondialisation et la transformation du travail continuent de se faire sentir sur la main-d'oeuvre ontarienne et les relations entre les employeurs et leur personnel. Le ministère doit donc veiller à ce que les lieux de travail jouissent de la marge de manoeuvre nécessaire tout en veillant à ce que les normes de travail prescrites par les lois soient respectées.

Les services du centre d'appels sur les normes d'emploi ont été étendus, à l'automne 1999, à tout l'Ontario sauf la région d'Ottawa. Il s'agit d'un service de haute qualité qui permet aux employeurs et aux employés d'obtenir facilement des renseignements clés à la fois sur les employeurs et sur les employés.

Relations du travail

Le ministère du Travail a continué à atteindre son objectif de maintien de relations du travail harmonieuses, puisqu'en 1999-2000, comme l'an dernier, 96 pour 100 des conflits de travail ont été résolus sans grève ni lock-out.

Dans le secteur parapublic, le ministère a connu une autre année chargée et productive. Il a continué de travailler avec efficacité pour aider à résoudre plusieurs questions de relations de travail complexes liées à la restructuration du secteur parapublic. Ses médiateurs ont joué un rôle clé lors du conflit de travail qui a opposé la ville de Toronto à son personnel de l'extérieur. Les parties ont négocié une première entente sans grève ni lock-out.

Le ministère a aussi aidé les parties à conclure des ententes dans les secteurs des hôpitaux et des services de lutte contre les incendies où la plupart des différends ont été réglés non pas par l'arbitrage, mais par la négociation.

Engagements et stratégies clés en 2000-2001

Le ministère du Travail adhère au principe selon lequel la présence de lieux de travail où règnent la sécurité, l'équité et l'harmonie est absolument essentielle pour atteindre l'objectif du gouvernement, à savoir créer et garder des emplois en Ontario, et rehausser la compétitivité de la province, aussi bien au Canada que dans l'économie mondiale.

Pour y parvenir, le ministère a axé sa stratégie sur la création d'un ensemble de lois, de règlements, de normes, etc. qui fera de l'Ontario un endroit très attrayant où vivre, travailler, investir et élever une famille. Les points clés de cette stratégie comprennent ce qui suit :

- établir, communiquer et faire observer des politiques modernisées qui sont efficaces pour améliorer la santé, la sécurité et le juste traitement des travailleurs de l'Ontario tout en éliminant les formalités superflues et en répondant aux changements économiques et démographiques importants;

- encourager l'harmonie entre les employeurs et les employés dans les lieux de travail de l'Ontario;

- favoriser l'autonomie qui permet aux entreprises et à leur main-d'oeuvre d'observer ou de dépasser les normes de santé et de sécurité au travail pour que les conditions de travail en Ontario soient parmi les meilleures du monde;

- participer au succès de l'engagement qu'a pris le gouvernement envers la réduction du déficit et la création d'une fonction publique allégée, amincie et d'une efficacité accrue qui est plus axée sur la clientèle.

Parmi les activités particulières du ministère, il faut citer la proposition de réforme des normes d'emploi afin de donner davantage de souplesse aux employeurs et aux travailleurs, tout en renforçant les dispositions réglementaires et opérationnelles pour prévenir les maladies et les accidents du travail.

Le ministère continuera en outre à appuyer les objectifs d'efficacité et de • prudence fiscale • du gouvernement. À cette fin, il mettra en oeuvre un plan très complet pour économiser des fonds publics et améliorer la

prestation des services à la clientèle dans le cadre du Programme de sécurité professionnelle et d'assurance contre les accidents du travail.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Santé et sécurité au travail

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
Création d'un milieu favorisant l'établissement de lieux de travail parmi les plus sûrs du monde où employeurs et employés concourent à la prévention des maladies et des accidents de travail.	Nombre d'accidents entraînant un arrêt de travail.	Réduire en moyenne de 6 pour 100 par année le nombre d'accidents dans le cadre d'un objectif de réduction globale de 30 pour 100 d'ici 2000-2001.	Atteindre l'objectif d'une réduction de 30 pour 100, sur cinq ans, du nombre d'accidents avec arrêt de travail.

Activité de base : Droits et devoirs en matière d'emploi

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
Rémunération et conditions de travail équitables.	Taux d'observation de la *Loi sur les normes d'emploi* et de la *Loi sur l'équité salariale*.	Augmenter de 20 pour 100, sur cinq ans, dans les secteurs ciblés, le taux d'observation de la *Loi sur les normes d'emploi* et de la *Loi sur l'équité salariale*.	Faire des inspections proactives dans les secteurs ciblés pour vérifier les taux d'observation et établir des objectifs annuels à cet égard.
Services efficaces et accessibles aux clients.	Délai d'exécution des enquêtes.	Classer 70 pour 100 des dossiers dans un délai de 60 jours.	Classer 40 pour 100 des dossiers dans un délai de 60 jours.

Activité de base : Relations de travail			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 2000-2001**
Établissement de relations de travail stables et harmonieuses dans les secteurs public et privé.	Règlement des conflits de travail sans grève ni lock-out.	Régler 95 pour 100 des conflits de travail sans grève ni lock-out.	Régler 95 pour 100 des conflits de travail sans grève ni lock-out.

*Dépenses réelles provisoires du ministère par activité de base en 1999-2000**

Ministère du Travail	
Fonctionnement	101 millions de $
	1 195 employés**

Santé et sécurité au travail	
Fonctionnement	43 millions de $
	619 employés**

Politiques sur la santé et sécurité au travail
Formation en sauvetage dans les mines
Activités de santé et sécurité au travail
Programme consultatif sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail

Droits et devoirs en matière d'emploi	
Fonctionnement	21 millions de $
	262 employés**

Politiques de droits et devoirs en matière d'emploi
Normes d'emploi
Équité salariale

Relations du travail	
Fonctionnement	19 millions de $
	198 employés**

Politiques de relations du travail
Relations patronales-syndicales
Commission des relations de travail de l'Ontario
Commissions d'appel de la fonction publique

Administration du ministère	
Fonctionnement	18 millions de $
	116 employés**

Bureaux du ministre, de l'adjoint parlementaire et du sous-ministre
Administration interne

*Selon la méthode comptable du CCSP.
****Remarque :*** Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

*Plan des affectations 2000-2001 approuvées par le ministère par activité de base**

Ministère du Travail	
Fonctionnement	100 millions de $
	1 295 employés**

Santé et sécurité au travail	
Fonctionnement	43 millions de $
	680 employés**

Politiques sur la santé et sécurité au travail
Formation en sauvetage dans les mines
Activités de santé et sécurité au travail
Programme consultatif sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail

Droits et devoirs en matière d'emploi	
Fonctionnement	22 millions de $
	264 employés**

Politiques de droits et devoirs en matière d'emploi
Normes d'emploi
Équité salariale

Relations du travail	
Fonctionnement	19 millions de $
	233 employés**

Politiques de relations du travail
Relations patronales-syndicales
Commission des relations de travail de l'Ontario
Commissions d'appel de la fonction publique

Administration du ministère	
Fonctionnement	16 millions de $
	118 employés**

Bureaux du ministre, de l'adjoint parlementaire et du sous-ministre
Administration interne

*Selon la méthode comptable du CCSP.
****Remarque :*** Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

Personnes à contacter

Les questions ou les commentaires au sujet du plan d'activités du ministère du Travail sont les bienvenus. Pour de plus amples renseignements, prière de communiquer avec :

Belinda Sutton
Direction des communications et du marketing
Ministère du Travail de l'Ontario
(416) 326-7405
Courriel : Belinda.Sutton@mol.gov.on.ca

Maxine McGuigan
Conseillère en communications
Bureau du ministre du Travail
(416) 326-2739
Courriel : Maxine.McGuigan@mol.gov.on.ca

Site Web du ministère du Travail : http://www.gov.on.ca/LAB/mainf.htm

On peut se procurer des exemplaires gratuits du présent document auprès de :
Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : (416) 326-5300
Clients d'autres régions, sauf Ottawa, faire le 1 800 668-9938
À Ottawa, faire le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758
Service téléphonique aux malentendants :
composer sans frais, n'importe où en Ontario, le 1 800 268-7095.

On peut commander des exemplaires du document par Internet à :
http://www.publications.gov.on.ca

Copie électronique du présent document disponible à :
http://www.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2000

ISBN 0-7778-9763-6

This document is also available in English.